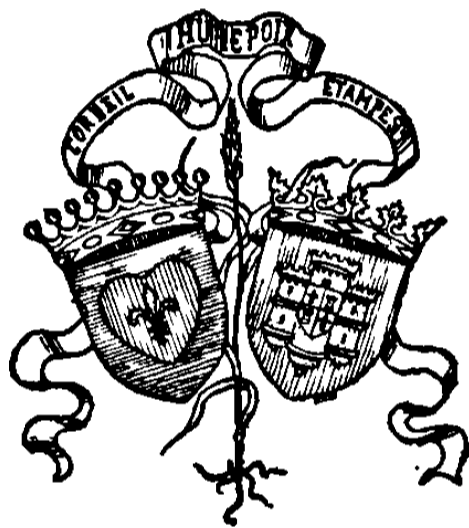


BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ
HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE
DE CORBEIL
D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

1^{re} Année — 1895

2^o LIVRAISON



PARIS

ALPHONSE PICARD ET FILS, ÉDITEURS

LIBRAIRES DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

Rue Bonaparte, 82

—
1895

ETRECHY

ET LES FIEFS ENVIRONNANTS

I

LE BOURG ET SON PRIEURÉ

Ainsi que pour la plupart des anciennes localités, on ne connaît pas l'origine reculée de l'ancien bourg d'Étréchy près d'Étampes.

Remonte-t-il à l'époque de l'âge de pierre? La découverte en ce lieu et aux environs de quelques instruments en pierre taillée et polie ne sont pas une preuve suffisante.

On ne peut non plus affirmer son existence à l'époque gallo-romaine ou à l'époque franque, malgré la découverte de quelques monnaies romaines et d'une petite monnaie d'or au type d'Anastase, frappée par un monétaire mérovingien et trouvée il y a peu d'années au fond d'un puisard.

L'Itinéraire d'Antonin et les Tables de Peutinger n'indiquent pas Étréchy sur le passage de la voie romaine de Lutèce à *Genabum*, et donnent seulement le nom de *Salioclitia* comme lieu d'étape entre ces deux villes; mais, selon toute apparence, elle passait par Étréchy, dont le nom même rappelle la position sur cette route (1). Remarquons en outre qu'il était à la rencontre de la voie romaine et de l'ancien chemin du Gâtinais se dirigeant sur Chartres, comme nous le verrons par la suite.

En l'absence de preuves sérieuses, bornons là nos conjectures et constatons que ce bourg est très ancien et qu'il y a des preuves certaines de son existence sous le règne de Philippe I^{er}.

Autrefois Estrechi, Estrechy et Estréchy-le-Larron; en latin *Stripiniacum*, *Stripaniacum*, *Attichiacum*, *Estrechiacum*, *Estrechiacum*, *Estorchiacum*.

Situé dans la Beauce gâtinaise et dans le Hurepoix, ce bourg était de la coutume, du bailliage et du doyenné d'Étampes, et

(1) Dutilleux. *Les anciennes routes de S. et O.* — 1881 in-8.

par suite du diocèse de Sens ; enfin, il appartenait à la fois à l'Orléanais et à la généralité de Paris (1).

Nous ne confondrons pas cette localité avec deux autres du même nom qui en sont assez éloignées et qui sont situées l'une dans le Berry et l'autre dans la Champagne.

L'Église d'Étréchy est dédiée à Saint-Etienne et remonte à la fin du XI^e siècle.

Elle se compose d'une nef, d'un transept et de deux bas-côtés. Le clocher est une tour carrée assez élégante située au centre de l'église. Elle est percée de huit fenêtres ogivales à abat-son, dans le style du XII^e siècle. Ces fenêtres, accouplées deux à deux sur chacune des faces, ainsi que la forme de la toiture font de ce clocher un diminutif de celui de St-Basile d'Etampes.

A l'intérieur, on remarque plusieurs grandes et belles fenêtres ogivales et sur les parois latérales des murs des bas-côtés, des restes apparents d'anciens tombeaux arqués : il y en a encore neuf à gauche qui sont assez bien conservés, mais on n'en découvre plus que trois à droite, les autres ayant à peu près disparu. Enfin, sur le sol et servant de dalles, se voient quelques pierres tombales assez anciennes, si on en juge par le peu qui reste des inscriptions. Ces pierres proviennent sans doute de l'ancien cimetière qui, comme c'était autrefois l'usage, était contigu à l'édifice.

Cette église dépendait du prieuré de St-Étienne d'Étréchy, de l'ordre de saint Benoît, bâti sur des terres données à l'abbaye de St-Germer de Flex en Beauvaisis, par un gentilhomme nommé Anselme ou Anseau, qui fut touché des vertus et de la sainteté des religieux de cette abbaye de bénédictins.

L'église d'Étréchy leur fut également donnée par Anseau et par Haymon qui en avaient chacun la moitié. Elle existait donc avant la donation qui remonte, selon toute apparence, à la fin du XI^e siècle et qui posait cette condition qu'un certain nombre de moines quitteraient leur abbaye pour fonder une succursale à Étréchy, où s'établirait en effet une colonie de religieux.

L'ancien fief, qui existe encore, longe le mur septentrional de l'église et comprenait autrefois un corps-de-logis et une grange dans laquelle on déposait les dîmes.

(1) Expilly. *Dict. géog.* — 1763. in-fol.

Anseau fit peu de temps après à l'abbaye naissante une nouvelle donation, car il lui abandonna « les héritages et les biens qu'il avait au village de Morigny... » (1).

Mais le séjour des moines à Étréchy fut de courte durée et ils allèrent s'installer à Morigny, invités, dit la chronique, par la beauté et la fertilité du lieu. Ils mirent aussitôt la main à l'œuvre et en peu de temps, aidés de la charité des habitants d'Étampes et des environs, ils bâtirent une église et un monastère capable de contenir un nombre considérable de religieux.

« — O toi qui lis ceci, dit le chroniqueur du couvent, admire et loue la constance de nos prédécesseurs. Apprends comment ils surent par bien des fatigues et bien des labeurs se fixer dans ces lieux, et bâtir, des aumônes du pauvre, tous ces édifices qui frappent tes regards. Nul roi, nul comte, aucun puissant seigneur ne les a élevés (2) ».

Mais, nous ne voulons pas écrire l'histoire de la célèbre abbaye de Bénédictins. Qu'il nous suffise de constater qu'elle a eu son origine à Étréchy vers la fin du règne de Philippe I^{er} et que ce prince fait mention de l'abbaye de Morigny dans plusieurs actes au commencement du XII^e siècle.

Le plus ancien est un acte approuvé par ce roi en l'année 1102, contenant bail, moyennant vingt sols de rente annuelle, d'une métairie située à Maisons-en-Beauce, par les religieuses de l'abbaye de Saint-Eloi de Paris, à l'abbaye de Morigny représentée par l'abbé Regnault, 1^{er} abbé (3).

La date de 1106, donnée dans plusieurs ouvrages, comme année de la fondation, est donc tout à fait erronée. Cette date est celle de la donation à l'abbaye de Morigny de l'église collégiale de St-Martin d'Étampes et de ses prébendes.

L'établissement religieux d'Étréchy fut conservé comme prieuré, et quelques bénédictins continuèrent d'y résider sous l'autorité d'un prieur claustral. Mais l'abbaye de Morigny exerçait sur le prieuré, qui lui était subordonné, des droits de juridiction, de redevance et de mense conventuelle ; réservant aussi les droits de

(1) D. Fleureau. *Antiq. d'Étampes*, 1683, in-4°, pp. 474, 497.

(2) De Montrond. *Essai historique sur Étampes*, 1836, in-8. Tome 1. p. 99. Interprétation du liv. 2 de la Chronique de Morigny.

(3) D. Fleureau, p. 498.

nomination non seulement au priorat, mais encore à la cure de St-Étienne.

D'après une charte datée de l'année 1120, le roi Louis-le-Gros prend sous sa protection et sauvegarde plusieurs terres, villages et églises des environs d'Étampes, notamment « le village de Morigny avec tous les droits appartenant à l'abbaye, ses métairies, le village de Bonvilliers... l'Église d'Étréchy, la dîme et tout ce qui en dépend, avec cent soixante hostes ou habitans qui doivent censive .. (1) ».

Vers l'année 1140, Thevin, 5^e abbé de Morigny, fit embellir et agrandir les cours du prieuré d'Étréchy.

Quelques années plus tard, il y eut des contestations entre l'abbaye de Morigny et un nommé Guillaume, du bourg d'Étréchy, qui prétendait avoir des droits sur la justice et la prévôté d'Étréchy, mais le roi jugea lui-même le différend et Landry, 7^e abbé de Morigny, ayant apporté des preuves de ses droits, Guillaume fut débouté de sa demande par des lettres patentes datées du Palais d'Étampes, en l'année 1158.

En 1161, Hugues de Toucy, archevêque de Sens, confirma à l'abbaye de Morigny la possession de l'église d'Étréchy (2).

En l'an 1200, Pierre de Corbeil, archevêque de Sens, pour mettre un terme aux contestations qui avaient lieu entre l'abbaye de Morigny et le curé d'Étréchy, fit un règlement sur leurs droits respectifs concernant les émoluments accordés au curé et au prieur d'Étréchy, pour les messes et offices religieux, droits payés en seigle, vin et argent.

En 1232, Robert II, 13^e abbé de Morigny, fit faire un règlement en 11 articles pour la bonne administration de son abbaye. L'article 7 dit « qu'il unit au prieuré d'Étréchy la dîme du même lieu en échange de la terre de Parey ».

C'est pendant que Robert II était abbé de Morigny que Guillaume Menier, bailli et châtelain d'Étampes, fit à l'abbaye de Morigny deux donations : l'une de janvier 1230, d'un clos de vigne appelé le Clos Camel, situé à Fourchainville, près Villeconin, à condition de distribuer le vin en provenant pendant l'avent et le carême de chaque année dans le réfectoire des religieux ; l'autre, de

(1) D. Fleureau, p. 494.

(2) D. Fleureau, pp. 512, 514 et 517.

l'année 1232, de tout droit qu'il avait sur une métairie de Boinville près Châlo-St-Mard, à condition également que le revenu en provenant serait employé à la nourriture des religieux pendant l'avent et le carême (1).

Guillaume Menier était un personnage éminent, très considéré à la cour de Philippe-Auguste, car, d'après des actes de ce roi, on voit qu'il l'a choisi plusieurs fois comme arbitre avec frère Aimard, trésorier du Temple ou Guérin, évêque de Senlis, pour régler des différends entre des seigneurs et des hauts dignitaires de son temps.

Il est qualifié de châtelain d'Étampes en 1207 (2), de bailli du roi en 1219 et 1221 (3) et de châtelain et bailli d'Étampes de 1230 à 1232 (4).

Or, la matrice en bronze du sceau de Guillaume Menier fut trouvée à Étréchy en 1832. C'est au cours de travaux pratiqués sur l'ancien cimetière contigu à l'église, pour la construction d'une école communale, que l'on découvrit un ossuaire ; et, parmi les ossements, on rencontra le dit sceau. D'après les recherches consciencieuses de M. le Dr Duhamel, l'ossuaire provenait de sépultures existant dans l'intérieur de l'église et qui auraient été violées sous la Terreur.

L'ancien bailli avait-il une résidence à Etréchy, auquel cas il aurait eu son tombeau dans l'église du lieu, car sa famille semble être des environs ? Cela est possible, ou bien, le sceau aurait-il été confié à l'abbaye de Morigny, qui avait des fiefs à Étréchy, ainsi que le conjecture M. Dramard (5) ? C'est ce que nous ne pouvons établir. N'est-il pas plus probable que Guillaume Menier, bienfaiteur de l'abbaye de Morigny et du prieuré d'Étréchy, aura tenu à reposer près de ceux dont il avait voulu s'assurer, par ses libéralités, les prières et la reconnaissance ; et c'est là, du

(1) D. Fleureau, pp. 520, 527 et 526.

(2) D. Fleureau, p. 597.

(3) Delisle. *Actes de Philippe-Aug.* 1856, in-8.

(4) *Chronique de Morigny* et D. Fleureau, p. 526.

(5) *Bull. du comité des travaux hist. et scientif.* 1882, p. 70. Dans ce bulletin et dans une feuille locale M. Dramard dit que le sceau en bronze a été découvert en 1866 par un maçon occupé à réparer un mur de soutènement, au sud-ouest de l'église ; notre compatriote a sans doute été induit en erreur, car M. Duhamel, qui habite la localité, doit avoir des données plus précises.

reste, un usage constant dans l'histoire des fondations pieuses ? Cet objet très intéressant et en très bon état est conservé aujourd'hui au musée d'Etampes.

Ajoutons qu'un autre sceau analogue, mais en cire et plus petit, est appendu à une charte de l'année 1211 conservée aux Archives nationales (1).

Au mois de juillet 1243 (2), nous voyons Guillaume I^{er}, 15^e abbé de Morigny, obliger par lettres données sous ses sceaux, le nommé Anseau, prieur d'Étréchy, de payer tous les ans à l'abbaye de Morigny 20 sols parisis de rente pour la nourriture des frères le jour anniversaire de la mort de Guyard Papillon. Le prieuré avait reçu de l'abbaye une vigne qui avait été achetée avec la somme léguée par Papillon pour la fondation de son anniversaire (3).

Nous avons vu plus haut que les émoluments dus au prieur d'Étréchy étaient payés en vin, au commencement du XIII^e siècle; cela prouve qu'il y avait des vignes à Étréchy à cette époque.

Elles étaient même nombreuses encore au XVI^e siècle, car dans des manuscrits du temps, il est souvent question du « *vignol* » ou *vignoble* d'Étréchy. En 1573, Noël Blossier était vigneron dans ce lieu (4).

En 1740, d'après une statistique officielle, il y avait encore 140 arpents de vigne produisant 420 muids de vin, année moyenne (5).

En 1789, il en restait encore une certaine quantité ainsi que le constatent les cahiers de doléances de Vaucelas et Chauffour (6).

Adam Allaire était prieur-curé d'Étréchy en 1370, d'après un sceau conservé aux archives de Seine-et-Oise (7).

Dans une transaction du 26 mars 1391 entre Louis d'Évreux,

(1) Douet d'Arcq. — *Collection de sceaux*.

(2) D'après D. Fleureau, il faut lire juin 1240 (p. 531), mais d'après les termes de la charte citée par M. Menault (*Morigny et son abbaye*, p. 129) c'est plutôt juillet 1243 qu'il faudrait lire.

(3) D. Fleureau, p. 531.

(4) *Arch. de Seine-et-Oise*. E — 4475, E — 4376.

(5) *Mém. manuscrit de la généralité de Paris en 1740* de l'intendant Hérault.

(6) M. Legrand et L. Marquis. *Le bailliage d'Etampes aux Etats généraux. Les cahiers des paroisses* pp. 225 et 268.

(7) Henri Stein. *Quelques sceaux inédits du Gâtinais. Ann. de la Soc. hist. du Gât.*, 1885, p. 270.

comte d'Étampes et Guillaume III, 24^e abbé de Morigny, au sujet des droits de justice, on voit que le seigneur Louis d'Évreux « délaisse et abandonne aux religieux de Morigny et à leurs successeurs toute la justice et juridiction qu'il avait et pouvait avoir en toute la ville, paroisse et terroir, et en tous les fiefs et voiries de la dite ville d'Estrechy ; sauf audit M. le comte, comme souverain, la voyrie de la grande rue de la dite ville, et toute justice haute, moyenne et basse en plusieurs fiefs et censives tenues par gentilhommes en la dite ville et terroir, qui en rien ne sont tenus ni mouvans des dits religieux, en fief et en censive... Auront les dits religieux, à toujours, toute justice haute, moyenne et basse en et sur tous leurs fiefs de la dite ville et paroisse et territoire d'Estrechy... (1) ».

L'abbé Guillaume III aurait donc obtenu par cette transaction des avantages pour les droits de l'abbaye dans la paroisse d'Étréchy, sans compter d'autres droits de justice dans d'autres villages de Beauce et dans « la Foire d'Étampes, qui dure chacun an depuis le samedi après l'Ascension, soleil couchant, jusqu'à la veille de la Pentecoste, soleil couchant, et de tous les droits, profits et émolumens d'icelle foire... (2) ».

En 1856, on découvrit dans l'église d'Étréchy, une matrice de sceau en bronze qui paraît être celui de Guillaume III, abbé de Morigny.

D'après le savant rapport de M. le docteur Duhamel, inséré vingt ans après dans une feuille locale, l'abbé Rames, curé d'Étréchy, en faisant pratiquer des fouilles dans un vaste caveau situé au-dessous de l'abside, fit mettre à découvert des squelettes mêlés à des gravois. Dans les déblais, qui furent transportés au dehors, un enfant ramassa le sceau en question qui est d'une belle conservation ; nous en donnons plus loin la reproduction.

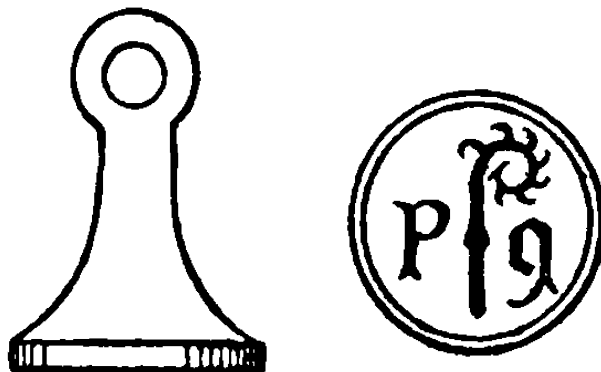
Il a 20 millimètres de diamètre et 2 millimètres d'épaisseur. Il porte dans le champ, entre les majuscules P et G, une crosse abbatiale ornementée. Il est monté sur un manchon aplati, long de 28 millimètres et percé d'une ouverture à son extrémité (3).

(1) D. Fleureau, p. 541.

(2) D. Fleureau, p. 541.

(3) Ce sceau fait aujourd'hui partie des collections de notre collègue, M. M. Legrand, d'Étampes, auquel nous en devons la bienveillante communication. Nous sommes

Le style des lettres et la forme de la crose font remonter le sceau à la fin du XIV^e siècle. Les initiales P G peuvent signifier *Pater Guillelmus*, et c'est alors à Guillaume III, qui succéda à Jean de Jausigny en 1373 et mourut vers 1398, qu'on devrait l'attribuer, d'autant plus que cet abbé a été enterré ailleurs qu'à Morigny, son nom ne figurant pas dans la liste des tombes qui se voyaient encore dans l'abbaye en 1683 (1).



Enfin, on remarque sur les murs latéraux dans chacun des bas-côtés de l'église, des restes assez importants de pilastres et d'arcades formant saillie, qui indiquent certainement d'anciens tombeaux arqués ou Enfeux. C'est là que reposaient, selon toute apparence, les anciens prieurs et curés d'Étréchy; peut-être aussi l'abbé Guillaume III et quelques autres abbés de Morigny.

L'hypothèse ainsi formulée ne serait pas trop hardie.

Dom Fleureau nous apprend que le territoire d'Étréchy appartenait à plusieurs seigneurs à la fin du XVII^e siècle.

Une partie relevait de Jean de Bauchar (ou Bochart), seigneur de Champigny, qui y exerçait justice haute, moyenne et basse, en titre de prévôté sur ses sujets. Un de ses ancêtres, Jean de Bochart, 2^m^e du nom, possédait Champigny dès le XV^e siècle, par suite de son mariage avec Jeanne Simon, nièce de Jean Simon de Champigny, évêque de Paris, qui lui donna cette terre (2). Trois ou quatre maisons étaient de la censive et justice du sieur Méréault, seigneur de Villeconin. Enfin, le roi avait censives sur toutes les maisons de la Grande-rue, de part et d'autre, depuis celle des Trois-Rois, jus-

heureux d'ajouter qu'il nous a aidé de ses conseils judiciaires, nous communiquant beaucoup de renseignements précieux et de notes intéressantes utilisées au cours de ce travail.

(1) D. Fleureau, p. 556.

(2) Moréri. *Dict. historiq.*, art. Bochart.

qu'à la porte de Paris, et le prévôt d'Étampes y avait juridiction (1).

D'après ceci, le bourg était fortifié et entouré, sinon de murailles flanquées de tours, au moins de fossés plus ou moins profonds.

Le 21 mai 1573, Jean d'Orléans, seigneur de Bastardes, reçut l'hommage de Jacques d'Estampes de Valençay pour une dîme appelée « la dixme de bled d'Estréchy, mouvante du lieu seigneurial de Rere (2) ».

En 1700, le revenu du prieuré d'Étréchy était de 400 livres et l'abbé Nouet, docteur en Sorbonne, en était titulaire (3).

En 1740, la Prévôté d'Étréchy relevait du marquis de Talaru.

Il y avait à cette époque sur ce territoire 166 arpents de prés et 266 arpents de bois (4).

De 1713 à 1760 on sait qu'il y eut en France de grandes dissensions religieuses par suite de la publication de la célèbre Bulle *Unigenitus* du pape Clément XI (5).

Dès l'année 1717, dans un acte pardevant notaire, 23 prêtres d'Étampes et des environs font appel de la Bulle, et dans le nombre nous voyons l'abbé Navet, curé d'Étréchy (6).

La publication d'un nouveau catéchisme par l'archevêque de Sens ne calma pas les esprits, car 76 curés du diocèse de Sens signèrent des mémoires et des remontrances au sujet de la Bulle et de ce nouveau catéchisme. Nous n'entrerons pas dans le détail des troubles qui eurent lieu dans notre contrée notamment à la Ferté-Alais et chez les religieuses de la Congrégation à Étampes; disons seulement qu'à cette époque, suivant une lettre d'un Récollet à l'archevêque de Sens du 5 août 1735, une assemblée aurait été tenue à Étréchy et présidée par un des plus célèbres docteurs parmi les appelants (7).

(1) D. Fleureau, p. 48.

(2) D'Hozier, *Armorial de France*, Reg. 3, 2^e partie. Art. Orléans, p. 61. Le lieu de Rere dont il est ici question, est sans doute le même que Parey dont nous avons parlé précédemment à la date de 1232.

(3) De Boislisle. Mém. cité. p. 50.

(4) Mém. ms. cité.

(5) *Nouvelles ecclésiastiques*. Années 1731 et suiv.

(6) *Lettre de M.M. les doyens, chanoines... d'Étampes et du district à Mgr le cardinal de Noailles*, par Voizot, doyen de Ste Croix, 1717.

(7) *Nouv. eccl.* Année 1738, p. 167.

En 1755, la cure d'Étréchy valait 900 livres par an à son titulaire l'abbé Cassin et le revenu du prieuré était de 300 livres (1).

La maison prieurale, avec basse-cour, jardin et dépendances, fut vendue comme bien national en 1791 et adjugée le 23 mars au nommé Choiseau, moyennant 7225 livres (2).

Nous donnons ci-dessous quelques chiffres pour la population du bourg :

En 1709 — 136 feux (3).

En 1740 — 177 feux, 537 habitants au-dessus de 8 ans, 90 chevaux, 128 vaches, 275 moutons et 5 pourceaux (4).

En 1778 — 165 feux et 420 communicants (5).

En 1789 — 182 feux, d'après l'État des paroisses... qui ont envoyé des députés à l'assemblée des Trois États du 9 mars (6).

En 1810 — 969 habitants.

En 1832 — 1.040 —

En 1862 — 1.201 —

En 1880 — 1.256 —

En 1895 — 1.406 — (7)

On voit que la population a sensiblement augmenté dans ces derniers temps et surtout depuis la construction de charmantes villas auprès de la station du chemin de fer.

II

LA MALADRERIE ST NICOLAS D'ÉTRÉCHY

Dès le XII^e siècle il y avait à Étréchy un hôpital ou une maladrerie dédiée à St Nicolas. En l'année 1173, un accord eut lieu entre Haimery, 8^e abbé de Morigny et le maître de l'hôpital d'Étréchy, pour une terre dépendant de l'abbaye de Morigny qui avait été donnée à cet établissement hospitalier (8).

(1) Hernandez, *Descr. de la généralité de Paris*, 1759, in-8.

(2) Arch. de Seine-et-Oise.

(3) Saugrain. *Dénombr. du royaume*. 1709, in-12.

(4) Mém. ms. cité.

(5) *Almanach de Sens pour 1778*. Avant la révolution, la population de Vaucelas est comprise en dehors de celle de la paroisse.

(6) M. Legrand et L. Marquis. — *Les Trois États du bailliage d'Etampes en 1789*, pp. 5 et 6.

(7) *Annuaire de Seine-et-Oise*.

(8) D. Fleureau, p. 518.

Lors de la rédaction de la coutume d'Étampes, le 20 septembre 1556, on voit comparaître en la salle du Séjour pour « l'État de l'Église » :

« Messire François Merault, Maistre et Administrateur de la Maladrerie Saint Nicolas d'Estrechy... Le curé d'Estrechy, représenté par Messire Jean Houdon, son vicaire, assisté de Soreau son Procureur... » (1)

C'est probablement dans cet hôpital qu'étaient soignés les blessés et les malades lors du passage des gens de guerre à Étréchy. Sans doute là aussi furent établies les cuisines où furent soignés et nourris les pauvres et les infirmes pendant la misère de 1652 et années suivantes, comme il sera dit ci-après, en parlant des gens de guerre à Étréchy.

Suivant un arrêt du conseil du roi du 15 avril 1695, les biens de la maladrerie d'Étréchy furent réunis à l'Hôtel-Dieu d'Étampes, à charge de satisfaire aux prières, services de fondation et de recevoir les pauvres malades d'Étréchy, à proportion du revenu de la maladrerie, lequel était alors de 100 livres (2).

Un autre hôpital a existé dans la Grande rue non loin de l'église d'après ce qu'a bien voulu nous dire un ancien maire d'Étréchy, mais nous n'avons trouvé ailleurs aucun autre renseignement à ce sujet.

III

LA CHAPELLE DES CORPS-SAINTS

La maladrerie dont nous venons de dire quelques mots était située à droite de la route de Paris en partant d'Étampes, et à 1 kilomètre environ avant Étréchy ; mais il y avait à gauche, à peu près en face, sur les bords d'un petit ruisseau affluent de la Juine (3), la chapelle dite des Corps Saints sur laquelle on n'a également que très peu de documents, car D. Fleureau et de Mont-rond ont gardé le silence sur ces deux fiefs.

Ajoutons que ce ruisseau s'appelle encore le Ruisseau des Corps-Saints.

(1) *Coutume d'Étampes*, 1720, in-8, p. 486.

(2) Voir la pièce justificative A.

Menault. *Morigny et son abbaye*, 1867, in-8, p. 206.

(3) Voir la carte de Cassini.

On sait cependant que la chapelle était de fondation royale et à la collation du roi et qu'elle rapportait environ 200 livres à son titulaire. En l'année 1658, Charton, grand pénitencier de Paris, en était chapelain et en 1695 elle était possédée par le sieur François, ès-chevalier (1).

Un miracle a été opéré, dit-on, à l'endroit appelé la Chapelle des Corps-Saints, soit que cette chapelle existât déjà, soit qu'elle ait été érigée à cette occasion.

C'était un jour où l'on faisait la translation des reliques des Corps Saints ou Patrons de la ville d'Étampes dans une nouvelle châsse, à l'église Notre-Dame d'Étampes. Un bûcheron d'Étréchy en travaillant de son métier s'était coupé le pied d'un coup de hache et se sentant défaillir tant par la vivacité de la douleur que par la quantité de sang qu'il perdait, il invoqua les saints dont on transférait ce jour-là les reliques et il fut instantanément guéri.

Nous trouvons la relation de ce miracle dans une notice sur les martyrs Can, Cantien et Cantianille, par l'abbé Bonvoisin, curé de Notre-Dame d'Étampes (1866, in-16), mais il n'y a aucune indication de la date à laquelle il a eu lieu. Nous y lisons que le récit a été puisé dans un vieil auteur. Est-ce dom Hardy ou Pierre Legendre qui ont publié la vie de ces martyrs, l'un en 1610, l'autre en 1650 ? ou bien, est-ce l'un des nombreux auteurs qui ont écrit sur le même sujet dans le courant du XVIII^e siècle ? D'autres plus heureux que nous trouveront sans doute la solution de ce problème.

Les translations des reliques ayant eu lieu dans les années 1282, 1570 et 1620, c'est à l'une de ces trois dates qu'il faut, selon nous, rapporter le fait en question.

Un procès qui eut lieu vers le commencement du XVIII^e siècle nous fournit quelques détails sur la Chapelle des Corps-Saints.

Nous les trouvons dans un Mémoire imprimé, sans aucune indication de date ni de nom d'imprimeur, mais comme il est inséré dans des recueils de factums de la bibliothèque de l'Arsenal remontant la plupart aux dates de 1700 à 1725, nous pensons que celui qui nous occupe est de la même époque.

Dans cette pièce très rare, Jean Lazare Henrion, prêtre, chapelain de la chapelle des Corps-Saints, et en cette qualité seigneur

(1) Menault. Déjà cité, p. 206. Quesvers et Stein, *Pouillé de Sens* 1894, in-4°.

du fief de Bretigny, conteste au marquis de Chalmoisel la possession de ce fief, et comme principale preuve à l'appui il cite le texte d'une pierre tombale adossée à un mur de la chapelle.

Suivant cette inscription, Arnault de Viscaret aurait donné en toute propriété à la chapelle des Corps-Saints la seigneurie, les censives, rentes, revenus et héritages qu'il possédait à Étréchy et aux environs (1).

Nous ne connaissons pas l'issue de ce procès dans lequel le chapelain eut sans doute gain de cause.

Le factum ne donne pas exactement le nom du défendeur qui était probablement Louis de Talaru, marquis de Chalmazel, comte de Chamarande en Hurepoix, fils de François Hubert de Talaru et de Marie d'Ornaison de Chamarande (2). Louis de Talaru marié en 1717 à Catherine d'Harcourt était un proche parent de Clair Gilbert d'Ornaison de Chamarante ou Chamarande, qui donna à la commune de Bonnes le nom de Chamarande, suivant arrêt du parlement de Paris du 5 avril 1686 (2).

Un fragment de pierre tumulaire, trouvé auprès de la chapelle des Corps-Saints il y a quelques années, et paraissant provenir de cet édifice, porte l'inscription suivante :

E. POVR LE SALVT DE LEVRS AMES
LVI ET LEDIT AGEVYN LE
.
III SOVS TOVRNOIS A PRENDRE ICELLE SOMME SVR
CHATELOV DVG BOVT AVCT

Cette pierre, qui relate une fondation pieuse d'un sieur Angevin sur une terre sise à Chanteloup, paraît remonter à la fin du XV^e siècle d'après la forme des lettres et le style de l'inscription.

La chapelle des Corps-Saints fut adjugée comme bien national le 22 ventôse an deux, au nommé Favereau, agent national d'Étréchy, moyennant 805 livres (3).

Les objets du culte provenant de cette chapelle furent transportés à Étampes sous la Terreur. D'après la personne notable et digne de foi qui nous fournit ce détail, le fait était relaté dans un registre des délibérations du conseil municipal qui a été lacéré et perdu et

(1) Voir la pièce justificative B.

(2) Moréri. *Dict. hist.* — la Chenaye Desbois. *Dict. de la noblesse.* Art. Talaru.

(3) Arch. de Seine-et-Oise.

qui contenait, dit-on, des choses compromettantes pour les premières années de la gestion du maire Limet, qui remplit ses fonctions depuis la révolution jusqu'en 1832.

La chapelle, qui a été démolie depuis 1791, était à quelques pas de la source du ruisseau, et avec les matériaux provenant de la démolition on construisit une maison sur son emplacement.

IV

LA GRANDE ROUTE D'ÉTRÉCHY

Quelques détails maintenant sur la grande route qui traverse Étréchy.

En 1700, dans l'élection d'Étampes, le roi n'entretenait que le pavé depuis Étampes jusqu'à Étréchy.

Un mémoire de l'intendant de la généralité de Paris à cette époque nous apprend que cette route n'était pas en très bon état.

Ainsi, à la croix de « Vernaze » (sic), entre St-Lazare et les Capucins, il y a 12 toises de pavé à relever. A la porte d'Étréchy, du côté d'Étampes, entre la chapelle St-Nicolas et le moulin de Pierre-Brou, il y a 8 toises de pavé à relever et 8 autres toises, en sortant d'Étréchy, du côté de Paris. Il est nécessaire, dit le Mémoire, de travailler à ces articles, si S. M. passe dans la ville d'Étampes. (1).

A la même époque, d'après le même document, le pont de Vaux, sur la Juine, était en bois et composé de 3 arches. On constate qu'il est en très mauvais état, ce qui fait de la dépense pour son entretien et on dit « qu'il est nécessaire de le construire en pierre, parce que c'est un grand passage pour tous les bestiaux qui viennent du Limousin et du Berry au marché de Sceaux et pour les vins du Gâtinais pour la provision de Paris (2) ».

Le grand passage dont il est question ici n'est autre que le 13^e embranchement de la route de Paris à Étampes dont il est parlé plus loin.

(Sera continué).

L. MARQUIS.

(1) De Boislisle. *Mém. des intendants des généralités* 1881. in-4. Tome 1. p. 736.

(2) De Boislisle... Déjà cité. p. 360.